

## Les oiseaux vont-ils faire annuler le Rallye Dunes et Marais ?

**PAYS ROYANNAIS** C'est une décision très attendue qui sera rendue le 29 juin prochain par le tribunal administratif de Poitiers alors que se profile, en octobre, la 40<sup>e</sup> édition du Rallye royannais tout-terrain Dunes et Marais. En effet, l'association Nature environnement 17 pourrait bien faire annuler l'autorisation qui avait été accordée par la préfecture de Charente-Maritime à la précédente édition. Le rapporteur public, dont les conclusions sont souvent suivies par le tribunal, a conclu jeudi dernier à l'annulation de l'autorisation accordée en septembre 2016. Si cette annulation venait à être prononcée par la justice, l'association de défense de l'environnement disposerait alors d'arguments pour contester l'édition anniversaire qui se

profile. Jeudi dernier, ce qui posait problème, selon le rapporteur public, c'est que la préfecture au moment de prendre sa décision, ne disposait pas de toutes les informations sur les conséquences du passage de 250 véhicules tout-terrain au milieu de zones fréquentées par des espèces protégées telles que le milan noir ou le martin-pêcheur. « L'étude est trop succincte », a estimé le rapporteur public tout en relevant que l'association ne démontrait pas que le passage des voitures, même dans des zones protégées Natura 2000 avait des « effets significatifs sur l'environnement ».



**Le Rallye Dunes et marais connaîtra son sort le 29 juin prochain.** PHOTO ARCHIVES S. HONORÉ